



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 08 février 2024

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Alain DUPAU

Représentés :

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	27
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	29

N° DEL20240215-009

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 60 000 € A XL HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE DOUZE LOGEMENTS INDIVIDUELS POUR PERSONNES AGEES ET D'UNE SALLE COMMUNE 'LES ALOUETTES' A RION-DES-LANDES

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Tarusate et notamment son article B 2°, politique du logement social d'intérêt communautaire,
Vu le règlement d'intervention communautaire en matière de logement, approuvé par délibération du conseil communautaire du 15 février 2024,



Considérant l'opération projetée sur la commune de Rion-des-Landes, comportant la création de 12 logements sociaux de type II (8) et de type III (4), avec loggia, conventionnés de type PLUS et PLAI et la création d'une salle commune pour un montant total de 1 438 306.76 € TTC.

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes attribue une aide de 60 000 € qui sera versée à l'opérateur réalisant ces logements en l'espèce, l'Office Public de l'Habitat des Landes.

Il ajoute que les conditions de versement de cette subvention sont précisées dans une convention liant la Communauté de Communes, XL HABITAT et la commune sur laquelle se réalise l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

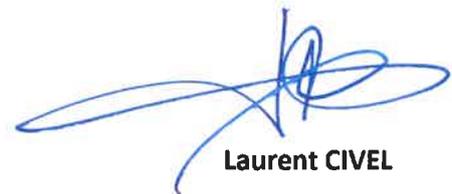
ARTICLE 1 -

L'attribution d'une aide forfaitaire de 60 000 € à l'Office Public de l'Habitat des Landes pour la construction de 12 logements sociaux à Rion-des-Landes, dans le cadre de l'opération située rue des alouettes.

ARTICLE 2 -

L'autorisation donnée au Président de signer la convention afférente.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Laurent CIVEL